

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3739

présenté par
M. Molac, M. Castiglione, M. Bruneau, M. Bataille, M. Castellani, M. Colombani,
Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Habib, M. Huwart, M. Lenormand,
M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Naegelen, M. Panifous, Mme Sanquer, M. Serva, M. Taupiac,
M. Viry, M. Warsmann et Mme Yousouffa

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	12 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	12 000 000
TOTAUX	12 000 000	12 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles » n’échappent pas au coup de rabot budgétaire de ce projet de loi de finances. Parmi ceux-là, le soutien à l’expression radiophonique locale est particulièrement impacté avec une baisse de 28 % par rapport à l’an dernier. Avec une

telle baisse, c'est l'existence même des radios locales associatives qui est tout simplement remise en question. Les radios associatives constituent un lien social majeur pour la vitalité de nos territoires et un outil efficace pour relayer des initiatives locales en donnant la parole aux acteurs de terrains et aux élus locaux. Elles assurent également pour certaines une transmission patrimoniale importante car elles émettent en langue dite régionale.

C'est la pérennité des radios associatives qui est en jeu, et par conséquent un enjeu territorial majeur notamment dans les espaces ruraux.

Cette réduction du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) est d'autant plus incompréhensible, qu'elle diverge avec les priorités affichées et assumées par l'État lors des derniers exercices budgétaires et avec les grandes orientations définies par des initiatives telles que les États Généraux de l'Information, le Livre Blanc de l'ARCOM, ou encore tout récemment le Printemps de la Ruralité.

Cet amendement entend attribuer 12 000 000 d'euros à l'action 06 « Soutien à l'expression radiophonique locale » du Programme 180 « Presse et Médias » au détriment de l'action 01 « Livre et lecture » au sein du programme 334 « Livres et Industries culturelles » (hors titre 2).

Cette réduction a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finance qui oblige, lorsque l'auteur d'un amendement souhaite augmenter les crédits d'un programme, à diminuer les crédits d'un autre programme d'autant.

Il n'est pas envisagé de restreindre les moyens accordés au secteur du livre, mais bien d'attribuer des moyens supplémentaires pour le fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) en vue de maintenir un service de proximité dans nos territoires.